



Numéro de l'acte	2022-94-ASGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-94

AFFAIRES SCOLAIRES : RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-79 DU 9 JUIN 2022

RAPPORTEUR :

Madame Corinne REANT

Adjointe au Maire, Affaires Scolaires – Jeunesse

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-79 du 9 juin 2022 fixant des nouveaux tarifs de restauration scolaire et de garderie

Considérant qu'à la suite d'une erreur matérielle, il convient d'annuler et de remplacer cette délibération

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : FIXE les nouveaux tarifs comme suit :

AFFAIRES SCOLAIRES

Libellés	Tarifs 2022	Majoration ou minoration proposée	Tarifs applicables au 01/08/2022
CANTINE			
Enfant arquois	3,55 €	- €	3,55 €
Enfant d'agents municipaux ou d'enseignants non arquois	3,55 €	- €	3,55 €
Enfant non-arquois	4,30 €	- €	4,30 €
Repas froid (exceptionnel)	1,70 €	0,30 €	2,00 €
PAI	1,78 €	- 0,78 €	1,00 €
Adulte	3,55 €	- €	3,55 €
Repas majoré			7,00 €
GARDERIE - 7.30/8.30 et 16.00/18.30			
Créneau matin ou soir - l'heure			0,50 €
Forfait 28j matin ou soir - créneau d'1h			10,00 €
Forfait annuel matin ou soir - créneau d'1h			60,00 €

ARTICLE 2 : IMPUTE la recette à provenir de cette décision sur les crédits inscrits au budget 2022 et suivant.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.